

Échos de la séance du Comité du 6 mars 2008

Michaël Hofer, président SSP, Lausanne

Lors de sa séance d'hiver, le Comité de la SSP a traité les sujets suivants:

- **Nouveaux membres:** L'admission de 7 nouveaux membres et la mutation de 8 membres comme membres ordinaires.
- **Groupe de travail (GT) obésité:** Josef Laimbacher, président du GT obésité, est venu rapporter l'état des négociations concernant le traitement ambulatoire de l'obésité. Suite à de longues négociations avec l'OFSP, les programmes pluridisciplinaires en groupes doivent être remboursés par l'assurance de base depuis le 1.1.08. Cependant, la mise en application de cette mesure nécessite encore une fois des négociations, ce qui risque de reporter son entrée en vigueur d'un an. Avec l'aide de la FMH, le GT obésité négocie actuellement les conditions de remboursement pour ces programmes avec SantéSuisse. Ces négociations butent sur le fait que SaS cherche à obtenir un tarif inférieur au coût de ces programmes et bien au-dessous du prix calculé selon TARMED. Nous allons donc au-devant d'un échec des négociations, ce qui aura pour conséquence que le tarif devra être négocié avec chaque canton! Le comité soutient pleinement le GT obésité dans ces démarches et a décidé de contacter les politiciens et les médias pour chercher des appuis afin de débloquent la situation. Il a également été proposé d'envoyer déjà des factures aux assurances pour les traitements en cours, pour que le remboursement puisse ensuite être rétroactif.
- **FMH:** Stephan Rupp, délégué de la SSP, à l'assemblée des délégués de la FMH, a rapporté la position de la FMH concernant la votation du 1er juin prochain. Le projet soumis au peuple a un titre accrocheur (Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie), mais ouvre la porte à la levée de l'obligation de contracter et donnera beaucoup de

pouvoir supplémentaire aux caisses-maladie. La FMH va s'engager fortement contre ce projet. Le comité de la SSP soutient cette démarche et propose à ses membres d'en faire de même.

- **Congrès de Lugano:** La table ronde du jeudi matin abordera le sujet de la médecine d'urgence hospitalière. Suite à la rédaction d'un programme pour un certificat de formation en médecine d'urgence hospitalière chez l'adulte (en cours d'évaluation à la CFPC), un groupe de travail est en constitution pour étudier la nécessité de proposer un tel certificat de formation également pour la pédiatrie. Cette évolution suscite un débat de fond car la médecine d'urgence est une compétence centrale du pédiatre, mais les pédiatres hospitaliers doivent garder un accès aux postes à responsabilité des services d'urgences hospitalières prenant en charge des enfants et des adolescents. Alors, que devons-nous faire? Venez nombreux en débattre avec nous à Lugano!
- **Relève au sein de la SSP:** le comité est heureux de la candidature de Marc-Alain Panchard comme membre du comité à partir de juin prochain en remplacement de Pierre Klauser, qui termine son mandat de «past-president». Le poste de Giovanna Ferrazzini sera également à repourvoir, un pédiatre ambulatoire suisse allemand s'est déclaré intéressé, mais doit encore donner une réponse définitive. Il reste une incertitude pour la présidence de la SSP à partir du congrès de Lugano: une co-présidence Hofer/Rupp est prévue pour permettre à l'actuel président de réduire son activité au profit du vice-président et une transition en douceur. Pour que cela soit possible, Stephan Rupp devra être remplacé dans son cabinet pendant une journée par semaine par un pédiatre. Malgré des contacts avec plusieurs cliniques de pédiatrie de la région et une annonce dans Paediatria, aucun

remplaçant n'a pu être trouvé jusqu'à maintenant!.

- **Stages en cabinet médical (Praxisassistentz):** Eva-Maria Tiner, déléguée des pédiatres en formation dans le comité, rapporte sur les travaux du GT «Praxisassistentz» qui a tenu sa première séance en février. La tâche prioritaire est de trouver suffisamment de places de stage, en particulier en organisant chaque année un séminaire de formation pour les maîtres de stage. Le GT pose également la question de l'augmentation de la durée de la formation en cabinet reconnue de 6 à 12 mois. Cette question sera posée à la commission de formation post-graduée.
- **Prix pour le prochain congrès:** Le comité a avalisé le règlement du nouveau «Talentpreis» de la SSP. Une motion sera déposée pour la prochaine assemblée générale afin que la création de ce prix soit avalisée par les membres de la SSP. Le comité a également choisi, parmi une liste de candidats de grande qualité, le prochain lauréat du prix Fanconi, dont le nom sera annoncé à Lugano.
- **Retraite de la SSP:** La prochaine retraite de la SSP, qui aura lieu les 25 et 26 septembre prochains, aura pour but de définir quelle sera l'identité du pédiatre de demain et comment il s'intégrera dans les différents réseaux.
- **Site internet de la SSP:** Une refonte du site Internet de la SSP est souhaitée par nos collègues chargés de son administration et rendue nécessaire par l'évolution technologique. En effet, l'actuel programme utilisé pour administrer le site est dépassé et ne sera plus adapté. Par ailleurs, les mises à jour du site sont actuellement effectuées par René Tabin presque exclusivement. Plusieurs personnes se sont proposé pour gérer l'une des rubriques du site et elles devraient avoir la possibilité de le faire de façon autonome, de même que le secrétariat pour les mises à jour des parties administratives. Un cahier des charges a été rédigé et des offres ont été reçues. Le choix se fera pour la proposition qui permettra une admi-

nistration autonome, le développement futur de nouvelles fonctionnalités et qui correspondra le mieux aux besoins de ses utilisateurs.

- **Formation continue:** Pierre Klauser, président de la commission de formation continue, a présenté son projet de révision du programme de formation continue pour le titre de spécialiste en pédiatrie. Ce programme a été adapté selon les recommandations de la FMH suite aux nouvelles dispositions légales, qui ont établi l'obligation de formation continue régulière pour tous les médecins. Les associations médicales restent chargées du contrôle de la formation continue effectuée, mais ce sont les autorités cantonales qui sanctionneront, le cas échéant, ceux qui n'auront pas rempli leurs obligations. Le programme de formation continue révisé sera soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale.
- **Neuropédiatrie:** La présidente de la société suisse de neuropédiatrie, Maja Steinlin, est venue, accompagnée d'un membre de son comité, Andrea Capone, discuter avec le comité de la possibilité d'ouvrir la formation approfondie en neuropédiatrie aux neurologues adultes. Cette demande est basée sur la nécessité d'assurer la relève et sur un besoin d'ouverture vers la neurologie adulte. Le comité a exprimé ses réserves face à cette évolution: pour une raison formelle, car l'ouverture d'un certificat de formation approfondie à plusieurs spécialités est possible seulement de façon exceptionnelle; sur le fond, parce que les spécialités pédiatriques sont basées sur une identité commune pédiatrique et que cette ouverture va à l'encontre de cette identité. Après une discussion franche et animée, il a été décidé de commun accord de la reprendre dans le futur sur une base plus large, en particulier en associant les autres spécialités pédiatriques. La prochaine «retraite de la SSP» permettra de débiter cette réflexion de fond.

Echo aus der Vorstandssitzung vom 6. März 2008

Michaël Hofer, Präsident SGP, Lausanne

Übersetzung: Christian Kind, St. Gallen

An seiner Wintersitzung hat der Vorstand folgende Themen behandelt:

- **Neue Mitglieder.** Es wurden sieben neue Mitglieder aufgenommen und acht Mutationen zum ordentlichen Mitglied akzeptiert.
- **Arbeitsgruppe (AG) Adipositas.** Josef Laimbacher, Präsident der AG Adipositas, hat über den Stand der Verhandlungen betreffend die ambulante Behandlung der Adipositas berichtet. Nach langen Verhandlungen mit dem BSV wurden die multidisziplinären Gruppenprogramme ab 1.1.2008 als Pflichtleistung der Grundversicherung anerkannt. Allerdings sind die Anwendungsbedingungen dafür erneut Gegenstand schwieriger Verhandlungen, die eine weitere Verschiebung der praktischen Umsetzung um ein Jahr befürchten lassen. Zurzeit verhandelt die AG Adipositas mit Hilfe der FMH mit Santésuisse über die Bedingungen der Vergütung für diese Programme. Das aktuelle Problem liegt darin, dass Santésuisse versucht, einen tieferen Tarif auszuhandeln, als der von der AG als minimal notwendig ermittelte, und weit unterhalb demjenigen, der sich auf Grund der Einzelleistungen im Tarmed errechnen lässt. Bei gescheiterten Verhandlungen bleibt der Weg eines Festsetzungsverfahrens, wobei allerdings der Tarif in jedem einzelnen Kanton verhandelt werden müsste. Der Vorstand unterstützt die AG Adipositas in ihren Bemühungen und hat entschieden, Politiker und Medien zu kontaktieren, um mit ihrer Hilfe die Situation wieder in Bewegung zu bringen. Es wurde auch vorgeschlagen, bereits dieses Jahr mit der Fakturierung erbrachter Leistungen der ambulanten Behandlung der Adipositas an die Versicherungen zu beginnen, um dann möglicherweise eine rückwirkende Vergütung zu erreichen.
- **FMH.** Stephan Rupp, Delegierter der SGP an der Delegiertenversammlung

der FMH, hat über die Position der FMH zur eidgenössischen Abstimmung vom 1. Juni berichtet. Das dem Volk vorgelegte Projekt hat zwar einen attraktiven Titel (Für Qualität und Wirtschaftlichkeit in der Krankenversicherung), öffnet aber die Tür zur Aufhebung des Vertragszwangs und gibt den Krankenkassen wesentlich mehr Macht. Die FMH engagiert sich sehr stark gegen dieses Projekt. Der Vorstand der SGP unterstützt dieses Vorgehen und schlägt den Mitgliedern vor, das Gleiche zu tun.

- **Kongress in Lugano.** Das Rundtischgespräch vom Donnerstagmorgen wird das Thema der pädiatrischen Notfallmedizin in den Spitälern anpacken. Nachdem die Adultmediziner ein Weiterbildungsprogramm für einen Fähigkeitsausweis in Notfallmedizin erarbeitet haben (zurzeit in der Evaluation bei der KWFB), konstituiert die SGP eine Arbeitsgruppe, die die Notwendigkeit eines solchen Fähigkeitsausweises für die Pädiatrie beurteilen soll. Diese Entwicklung ruft nach einer Grundsatzdiskussion, da die Notfallmedizin eine zentrale Kompetenz jedes Pädiaters ist, andererseits aber die Spitalpädiater in der Lage sein müssen, ihre Verantwortlichkeit für alle Spitalnotfälle bei Kindern und Jugendlichen in der Hand zu behalten. Was sollen wir in dieser Situation unternehmen? Kommen Sie zahlreich zur Diskussion mit uns in Lugano!
- **Ablösungen im Vorstand.** Das Komitee ist glücklich darüber, dass Marc-Alain Pancharth für den Vorstand kandidiert, um ab nächstem Juni Pierre Klauser zu ersetzen, der sein Mandat als «Past-president» beendet. Auch der Platz von Giovanna Ferrazzini ist zu ersetzen. Ein Praxispädiater aus der Deutschschweiz hat sein Interesse erklärt, muss aber noch eine definitive Antwort geben. Es bleibt eine Unsicherheit betreffend die Präsidentschaft der SGP in der Zeit nach